

# SEANCE 2016-03 DU 17 MARS 2016

*Convocation du 10/03/2016*

*Affichée à la porte de la Mairie le 10/03/2016*

*L'an deux mil seize, le dix-sept du mois de mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de Madame Valérie LEVEQUE, Maire.*

## **Etaient présents :**

M. Yves JEANNETEAU, M. Eric PERRET, M. Laurent DILLEU, Mme Viviane RAIMBAULT et Mme Sandrine WALEK, Adjoints.

Mme Marie-Pascale GUILLAUME, M. Dominique ALEXANDRE, M. Philippe MIRVEAUX, Mme Françoise SOUYRI, M. Didier AGATOR, M. Emmanuel GODEFROY et M. Emmanuel CORNILLEAU, Conseillers Municipaux.

## **Etaient excusés :**

M. Lionel RIMBERT

Mme Vanessa LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Emmanuel GODEFROY

M. Grégoire CROTTE qui a donné pouvoir à M. Eric PERRET

Mme Sonia WEISS VOISIN qui a donné pouvoir à Mme Sandrine WALEK

Mme Estelle BOUTEILLER

**Secrétaire de séance :** Mme WALEK Sandrine

*Nombre de conseillers en exercice : 18*

*Nombre de conseillers présents : 13 + 3 pouvoirs*

*Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 21 mars 2016.*

-----  
*Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité sans modification.*  
-----

## **COMPTE-RENDUS ET REUNIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents comptes-rendus de réunions qui ont eu lieu depuis la dernière séance :

- Comité consultatif de la voirie : compte-rendu de la réunion du 25.01.2016.  
M. JEANNETEAU explique que ce compte-rendu sera envoyé aux conseillers lorsqu'il aura reçu les éléments de précisions qu'il attend ;

- CCLL : Commission collecte et traitement des déchets : M. GODEFROY explique que des changements seront prochainement opérés, notamment dans la méthode de collecte des déchets recyclables - collecte des papiers en points d'apports volontaires - et dans les fréquences des collectes d'ordures ménagères (bimensuelles). En outre, les comptes-rendus des commissions CCLL seront dorénavant envoyés aux Conseillers Municipaux.

-----

### **DCM-2016-23 – 5.4 – INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

*(Délibération complétée par délibération n° DCM-2016-33 affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 avril 2016)*

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises en application de la délibération n°2014-44 du 10 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales :

Devis divers :

1. CORDAGE GAUTIER : Réparation complète d'une balancelle : 420,00 € TTC ;
2. FASTNET : Câblage informatique du rez-de-chaussée de la MCL : 8 325,82 € TTC ;
3. NEXTIRAONE :
  - Rachat du matériel téléphonique, mises à jour et équipements nouveaux : 2 393,05 € TTC ;
  - Contrat de maintenance système téléphonie 2016-2018 : 1 519,20 € TTC sur 3 ans soit 506,40 € TTC / an ;
  - A confirmer : achat de casques téléphoniques sans fil pour les agents d'accueil : 370,40 € TTC ;
  - TOTAL sur 3 ans : 4.282,65 € TTC, soit 1.427,55 € TTC/ an, au lieu de 2.658,40 € TTC / an sur le dernier contrat, soit une économie prévisionnelle de 3.692,55 € sur 3 ans.
4. Renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux : 150 € ;
5. En outre Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a procédé au recrutement de M. Florent-Désiré NADALI en renfort aux Services techniques pour 6 mois du 07.03.2016 au 06.09.2016, en application de la délibération n°2014-110 du 18.09.2014 (accroissement saisonnier d'activité).

-----

### **DCM-2016-24 – 7.1 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 21 mars 2016)*

Madame le Maire et Monsieur Eric PERRET, adjoint délégué aux finances, présentent au Conseil Municipal les orientations budgétaires communales proposées en section de fonctionnement pour l'année 2016. Ils présentent également les propositions d'investissement 2016 et, en particulier, l'opération d'équipement n°185 « Ateliers techniques communaux ».

En effet, Madame le Maire explique qu'ayant reçu récemment les accords écrits de l'acquéreur potentiel des ateliers actuels pour 180 000 € et du vendeur du bâtiment dans lequel pourraient être transférés les ateliers municipaux pour 175 000 € (hors frais de notaires), et compte-tenu du plan de financement de l'opération mis à jour après les études de diagnostic remises en février dernier, elle souhaite proposer au Conseil Municipal de se prononcer quant à la réalisation, en 2016, du projet de transfert des ateliers techniques communaux, comprenant les opérations principales suivantes :

- La cession des ateliers techniques actuels à l'entreprise MANULATEX ;
- L'acquisition des ateliers COURAUD ;
- Les travaux de réhabilitation des ateliers COURAUD.

Elle expose ensuite le plan de financement prévisionnel mis à jour, en rappelant l'objectif de neutralité pour les finances communales :

DEPENSES			RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC	NATURE	MONTANT HT
ACHAT BÂTIMENT ET TERRAINS VOISINS ET FRAIS DE NOTAIRE (Estimation 7 %)	187 250,00	189 700,00	VENTE DES ATELIERS	180 000,00
TRAVAUX	188 778,64	226 534,37	DETR 40 % DEP ELIGIBLES	134 180,55
MAÎTRISE D'ŒUVRE	17 102,29	20 522,75	FONDS DE CONCOURS CCLL	58 740,38
BUREAUX D'ETUDES	5 300,00	6 360,00	RESERVE PARLEMENTAIRE M. BARDY	25 510,00
<b>DEPENSES OPERATION HT</b>		<b>398 430,93</b>	<b>RECETTES OPERATION HT</b>	<b>398 430,93</b>
TVA		44 686,19	FCTVA	43 981,93
<b>DEPENSES OPERATION TTC</b>		<b>443 117,12</b>	<b>RECETTES TOTALES OPERATION</b>	<b>442 412,86</b>

Après avoir laissé la parole aux conseillers, Madame le Maire soumet au vote la réalisation de transfert des ateliers techniques selon les conditions prévisionnelles exposées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la réalisation du transfert des ateliers techniques tel qu'exposé.

Madame le Maire remercie le Conseil Municipal et explique que, suite à cet avis favorable et moyennant des marges de prudence budgétaires habituelles, les crédits nécessaires à la réalisation du projet sont proposés au vote du budget 2016.

M. PERRET poursuit ensuite la présentation du projet de budget par chapitre, en sections de fonctionnement et d'investissement. Il indique enfin que le budget proposé au vote s'équilibre ainsi :

- En section de fonctionnement : 2 408 912,17 €
- En section d'investissement : 1 499 295,93 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 ci-annexé au niveau des chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

A la suite de ce vote et des travaux budgétaires des derniers mois qui ont permis de constater des possibilités d'investissement sur fonds propres, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conduire, en 2016, une réflexion sur la priorisation des projets politiques communaux structurants qui pourraient être conduits à partir de 2017, en fonction des marges de manœuvre financières dégagées. Madame le Maire propose que l'ensemble du Conseil prenne part à cette réflexion importante lors de réunions qui seraient organisées alternativement le samedi matin et des soirs de semaine. Le Conseil se montrant unanimement favorable à cette proposition, Madame le Maire indique qu'elle proposera prochainement un calendrier planifiant une première réunion consacrée au réexamen des projets déjà étudiés par le passé mais n'ayant pas été lancés ou achevés.

-----

**DCM-2016-25 - 7.1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

Madame le Maire et Monsieur Eric PERRET, adjoint délégué aux finances, donnent connaissance de l'état 1259 portant notification des bases d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2016.

Considérant le produit estimatif attendu des impôts directs locaux nécessaire pour assurer l'équilibre du budget ;

Vu l'avis de la commission des finances du 08.03.2016 pour un maintien des taux 2015 en 2016 (6 voix pour, 1 voix pour une augmentation de 0,5% sur toutes les taxes) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (15 pour, 1 abstention).

- Taxe d'Habitation 12,21 % (+0,00 %)
- Taxe / Foncier Bâti 21,15 % (+0,00 %)
- Taxe / Foncier Non Bâti 34,55 % (+0,00 %)

Madame le Maire est chargée de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

-----

**DCM-2016-26 - 7.1 - BUDGET COMMUNE : AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la demande de Mme AUDOLY, Trésorière de Saint Georges sur Loire, il convient d'amortir des frais d'études datant de 2013, non suivies de réalisation. Les études en question correspondent à une note d'honoraires d'établissement d'un plan topographique pour 705,64 € réalisé dans le contexte d'un projet de transfert des ateliers techniques sur des terrains jouxtant le terrain de sport, auquel il n'a pas été donné de suite. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir cette faible dépense sur l'année 2016 uniquement.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

-----

**DCM-2016-27 - 7.1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 2016**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

Madame le Maire rappelle la délibération n°2013-40 du 4 avril 2013 créant au budget primitif d'assainissement pour l'année 2013, un article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » au sein du chapitre 68 « Dotations aux provisions » pour faire face aux risques de défaillances avérés de la station d'épuration communale construite il y a une trentaine d'année et aux charges de réparation et de construction d'une nouvelle station d'épuration dans les cinq à dix ans. L'article 6815 avait été approvisionné à hauteur de 50 000 € en 2013, 50 000 € en 2014 et 25 000 € en 2015.

En application du principe de prudence et pour les mêmes motifs, Madame le Maire propose de renouveler le provisionnement à hauteur de 65 000 € en 2016.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'approvisionner l'article 6815 à hauteur de 65 000 € en 2016 et de procéder à l'émission d'un mandat sur cet article pour constituer une dotation sur le compte 1581 « Autres provisions pour risques et charges » (opération semi-budgétaire) ;
- dit que cette provision figurera dans l'annexe IV A3.1 du budget primitif de l'assainissement pour 2016 (Eléments du bilan, Etat des provisions).

-----

**DCM-2016-28 - 7.1 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016**  
*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif Assainissement 2016 ci-annexé au niveau des chapitres en section d'exploitation et d'investissement.

Il s'équilibre ainsi :

- en section d'exploitation à 165 633,41 € ;
- en section d'investissement à 182 021,50 €.

-----

**DCM-2016-29 - 7.1 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES HAUTS-PRES : BUDGET PRIMITIF 2016**  
*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif Lotissement des Hauts-Prés 2016 ci-annexé au niveau des chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

Il s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement à 740 441,98 € ;
- en section d'investissement à 564 431,98 €.

-----

**DCM-2016-30 - 6.1 - PROJET DE MUTUALISATION D'UNE POLICE MUNICIPALE**  
*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

Madame le Maire explique qu'elle a récemment assisté à une présentation des services de police municipale des villes de Saint Georges sur Loire et Chalonnes sur Loire, organisée à la CCLL. L'objectif de cette réunion était de faire connaître aux communes ne disposant pas de service de police municipale les missions assurées dans une optique de mutualisation.

Ainsi, la Commune de Saint Georges sur Loire serait disposée à mettre à disposition du secteur Saint Germain des Prés / Champtocé sur Loire son agent de police municipale jusqu'à 4 h / semaine pour un coût horaire de 21 €, toutes charges comprises. Les différentes missions exercées par la policière municipale de Saint Georges sur Loire sont exposées.

Avant d'ouvrir une discussion sur les éventuelles missions pouvant être utiles pour la Commune de Champtocé sur Loire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité ou non de disposer sur Champtocé sur Loire d'un service de police municipale. Le Conseil Municipal s'y montrant unanimement favorable, le Conseil s'accorde sur la liste des missions qui pourraient être confiées au policier municipal :

- Opérations funéraires, notamment exhumations ;
- Gens du voyage ;
- Conflits de voisinage ;
- Régulation de la circulation, notamment au niveau des écoles (prioritaire) ;
- Rondes de surveillance, notamment dans les zones sensibles ;
- Régulation du stationnement ;
- Contrôles d'urbanisme ;
- Prévention et sécurité routière ;
- Dépôts sauvages de déchets.

En outre les questions et remarques suivantes sont exposées :

- Dans la mesure où l'agent serait mis à disposition par la Commune de Saint Georges sur Loire sur un temps déterminé et relativement court, les missions proposées seraient uniquement ponctuelles et ne nécessiteraient pas de suivi ;
- Les interventions le week-end sur des manifestations particulières ou le matin de bonne heure (prévention au niveau des bus scolaires) seraient-elles envisageables ?
- La présence de l'agent de police pourrait ne pas être figée sur un jour en particulier, mais variable, selon une organisation à planifier ;
- Dans la mesure où les besoins ne sont pas clairement définis, un pointage des heures effectuées par mission pourrait être réalisé.

Entendu cet échange, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager avec la mairie de Saint Georges sur Loire, si cela est juridiquement possible, la signature d'une convention avec la commune de Champtocé sur Loire pour la mise à disposition de la policière municipale sur environ une demi-journée toutes les deux semaines. Cela pourrait également être étudié avec la commune de Saint Germain des Prés.

Le Conseil accepte unanimement cette proposition.

-----

**DCM-2016-31 – 3.2 – OPERATION DE TRANSFERT DES ATELIERS TECHNIQUES :  
CESSION DES ATELIERS TECHNIQUES CADASTRES ZS 292, 297, 298**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

Vu la délibération n° 3454 du 19.06.2008 portant demande d'acquisition du bâtiment technique communal par l'entreprise MANULATEX afin d'augmenter la surface de son entreprise ;

Vu la délibération n° DCM-2016-24 du 17.03.2016 portant approbation de l'opération de transfert des ateliers techniques en 2016 et adoption du budget primitif 2016 ;

Vu l'accord de l'entreprise MANULATEX par courrier du 11.03.2016 pour l'acquisition des ateliers techniques communaux installés sur les parcelles cadastrées ZS 292, 297 et 298 pour la somme de 180 000,00 € ;

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants sont exonérées de l'obligation de saisine de France Domaine concernant leurs projets de cessions, quel que soit leur montant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder à l'entreprise MANULATEX les parcelles cadastrées ZS 292, 297 et 298 sur lesquelles les ateliers municipaux sont installés au prix de 180 000,00 €, sous réserve de l'acquisition des ateliers COURAUD ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes utiles à cette cession auprès de Maître ANTIER, notaire à Ingrandes ;
- Dit que les frais notariés sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

-----

**DCM-2016-32 – 3.1 – OPERATION DE TRANSFERT DES ATELIERS TECHNIQUES :  
ACQUISITION DE L'ATELIER « COURAUD » CADASTRE ZS 143, 164 ET 165**

*(Délibération affichée, transmise et reçue en Préfecture le 29 mars 2016)*

Vu la délibération n° 3454 du 19.06.2008 portant demande d'acquisition du bâtiment technique communal par l'entreprise MANULATEX afin d'augmenter la surface de son entreprise ;

Vu la délibération n° DCM-2016-24 du 17.03.2016 portant approbation de l'opération de transfert des ateliers techniques en 2016 et adoption du budget primitif 2016 ;

Vu la délibération n° DCM-2016-31 du 17.03.2016 portant cession des ateliers techniques communaux cadastrés ZS 292, 297 et 298 à l'entreprise MANULATEX ;

Considérant qu'il convient d'acquérir et de réhabiliter les ateliers « COURAUD » afin d'y transférer les ateliers techniques ;

Vu l'avis de France Domaine du 24.02.2015 ;

Vu le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante du Cabinet AB Certif en date du 13.03.2014 précisant qu'il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante ;

Vu le rapport SOCOTEC du 13.10.2015 constatant dans les ateliers « COURAUD » que des zones du bâtiment sont légèrement polluées ;

Considérant le plan de financement de l'opération et, notamment, le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation des ateliers « COURAUD » préalables au déménagement des ateliers techniques communaux ;

Vu l'accord de M. COURAUD par courrier du 24.02.2016 pour la vente de ses ateliers à la Commune pour la somme de 175 000,00 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les ateliers « COURAUD » cadastrés ZS 143, 164 et 165 au prix de 175 000,00 € afin d'y transférer, après travaux de réhabilitation, ses ateliers communaux ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes utiles à cette acquisition auprès de Maître ANTIER, notaire à Ingrandes ;
- Dit que les signatures pourront intervenir seulement après que le dossier de demande de réserve parlementaire aura été déclaré complet par la section des subventions du Ministère de l'Intérieur ;
- Dit que les frais notariés sont à la charge exclusive de la Commune ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

-----

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Participation au projet de maintien de la piscine du Louet : il est décidé de ne pas donner de suites au courrier du Conseil Municipal de Rochefort sur Loire sollicitant la Commune de Champtocé sur Loire pour participer au projet de maintien de la piscine du Louet (Unanimité) ;
- CPIE / CCLL Opération « Sauvages des rues » : sortie découverte des plantes sauvages en ville le 29.04.2016 de 18 h 30 à 20 h 30 à Champtocé sur Loire. RDV à 18 h 15, devant la mairie. Inscriptions auprès de la CCLL. Groupe limité à 20 personnes ;
- Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir à un nom pour la future communauté de communes ;
- Opération Loire Propre reportée au 10 septembre 2016 ;
- Participation citoyenne : suite à la délibération n°2015-42 du 19.03.2015 et après qu'une douzaine de volontaires se sont fait connaître, Madame le Maire propose de prendre contact avec la gendarmerie pour lancer l'opération (Unanimité) ;
- Contentieux Commune de Champtocé sur Loire / JOLIFLO : report de l'audience initialement prévue le 01.03.2016 au 03.05.2016.



- Boulangerie LEROI : Accord de principe du Conseil Municipal pour l'utilisation de l'image de la mairie, de l'église et du presbytère pour la réalisation de fèves ;
- Remise de la médaille d'or communale et d'un cadeau de départ en retraite à Mme Odile PAYRAUDEAU le 10.03.2016 : Mme PAYRAUDEAU présente ses remerciements au Conseil Municipal ;
- Association "Groupement des Commerçants et Artisans" : devant les difficultés rencontrées par l'association, exposées à Madame le Maire lors d'une rencontre avec des représentants du GCA, il est projeté pour 2016 un changement dans le déroulement de la fête du mois de septembre qui pourrait remettre en cause l'organisation du feu d'artifice communal. Le Conseil Municipal se montrant plutôt attaché à cet évènement, un groupe de conseillers composé de M. AGATOR, M. GODEFROY, M. PERRET, Mme WALEK et M. CORNILLEAU est chargé de rencontrer les responsables associatifs afin d'envisager une solution ;
- Madame le Maire informe le Conseil qu'un projet de reprise du Café de la Mairie pourrait voir le jour ;
- Installation d'un nouveau peintre sur la Commune : M. Guillaume AUGELLE ;
- La construction du multi-accueil de Saint Georges sur Loire est terminée. L'inauguration devrait avoir lieu fin avril ;
- Projet de lotissement au Moulin de la Grande Vigne : une étude de faisabilité sera lancée prochainement ;
- M. Emmanuel GODEFROY informe le Conseil qu'il interviendra prochainement à l'école privée pour une séance de sensibilisation sur les messages d'alerte et les accidents domestiques.

-----  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.*  
-----